

Le Président

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L612-2, 613-1;

Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle ;

Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes ;

Arrête

Article 1 : Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury

d'examen à l'IUT pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 : Pour l'année universitaire 2023-2024, le jury de délivrance du diplôme national de la Licence

Professionnelle E-commerce et marketing numérique, parcours type E-logistique (LP ECMN-EL) est

constitué des membres suivants :

Président de la sous-commission : Monsieur Youri HURIAUX

Personnalités universitaires : Monsieur Laurent DEVIENNE

Madame Malia KEDJAR Madame Bérengère MANIEZ

Personnalités extérieures : Monsieur Hugues DEQUIDT

Madame Sarah PICART Madame Soukaina HAFIDI

Article 3 : Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à

l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes

réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 5 : La directrice de l'IUT et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent

arrêté.

Fait à Valenciennes, le 18/06/2024

HNIQUE Président

Professeur Abdelhakim ARTIBA

V Université Polytechniqu

wo * 30 bate de la publication : le